

## Programme incitatif à la plantation d'arbres 2020

### Conditions d'admissibilité au programme

#### CONDITIONS DE PLANTATION

- L'achat et la plantation doivent se faire entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 octobre 2020;
- L'arbre doit être planté à l'extérieur de l'emprise de rue et du triangle de visibilité et à plus de 2 m d'une infrastructure municipale (borne d'incendie, etc.);
- L'arbre est d'une essence dont la taille à maturité atteint ou excède 5 m;
- Feuillus : l'arbre a un tronc de 35 mm de diamètre minimum (à 1,3 m du sol) à l'achat;
- Conifères : l'arbre est d'une hauteur de 1,5 m minimum à l'achat.

#### ARBRES EXCLUS DU PROGRAMME

- Cerisier de Virginie « Schubert », érable argenté, érable à Giguère, genévrier, frêne, lilas commun, if, nerprun, orme d'Amérique, peuplier, pommier, pomettier, saule, thuya (cèdre) isolé ou haie et tous types d'arbuste.

#### CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

- Fournir une copie du reçu d'achat des arbres, incluant le prix individuel de ceux-ci;
- Fournir des photos montrant les arbres et leur position sur le terrain;
- Le signataire de ce formulaire doit être propriétaire de l'immeuble situé sur le territoire de Mirabel;
- Le montant remboursable se limite à 50 % du prix de chaque arbre avant taxes et à un maximum de 75 \$ par arbre;
- Le nombre d'arbre admissible au programme se limite à :
  - 2 arbres par immeuble unifamilial;
  - 3 arbres par immeuble bi-familial ou duplex;
  - 4 arbres par immeuble multi-logements (3 à 6 logements);
- Faire une seule demande de remboursement par immeuble, maximum trois (3) immeubles par propriétaire;
- Faire parvenir le formulaire dûment complété et accompagné des documents exigés avant le 30 novembre 2020, par la poste ou par courriel à l'adresse suivante :

Ville de Mirabel - Service de l'environnement  
*PROGRAMME INCITATIF À LA PLANTATION D'ARBRE 2020*  
8106, rue de Belle-Rivière, Mirabel, Québec, J7J 1Y3  
[infoenvironnement@mirabel.ca](mailto:infoenvironnement@mirabel.ca)

Le remboursement sera émis dans les 60 jours suivant l'acceptation de votre demande.

## Programme incitatif à la plantation d'arbres 2020

### Conditions d'admissibilité au programme

Nom et prénom du propriétaire : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse de plantation : \_\_\_\_\_

Type d'immeuble :  Unifamilial  Duplex / Bi-familial  Multi-logements (3 à 6 log)

**Arbre 1 – Tous types d'immeuble** Essence : \_\_\_\_\_

Calibre ou taille à l'achat : \_\_\_\_\_ Emplacement : \_\_\_\_\_

Date d'achat : \_\_\_\_\_ Date de plantation : \_\_\_\_\_

Prix payé avant taxes : \_\_\_\_\_ \$ x 50% = \_\_\_\_\_ \$ (maximum 75 \$)

**Arbre 2 – Tous types d'immeuble** Essence : \_\_\_\_\_

Calibre ou taille à l'achat : \_\_\_\_\_ Emplacement : \_\_\_\_\_

Date d'achat : \_\_\_\_\_ Date de plantation : \_\_\_\_\_

Prix payé avant taxes : \_\_\_\_\_ \$ x 50% = \_\_\_\_\_ \$ (maximum 75 \$)

**Arbre 3 – Duplex / Immeuble bi-familial ou Multi-logements (3 à 6 logements) uniquement**

Essence : \_\_\_\_\_

Calibre ou taille à l'achat : \_\_\_\_\_ Emplacement : \_\_\_\_\_

Date d'achat : \_\_\_\_\_ Date de plantation : \_\_\_\_\_

Prix payé avant taxes : \_\_\_\_\_ \$ x 50% = \_\_\_\_\_ \$ (maximum 75\$)

**Arbre 4 – Multi-logements (3 à 6 logements) uniquement**

Essence : \_\_\_\_\_

Calibre ou taille à l'achat : \_\_\_\_\_ Emplacement : \_\_\_\_\_

Date d'achat : \_\_\_\_\_ Date de plantation : \_\_\_\_\_

Prix payé avant taxes : \_\_\_\_\_ \$ x 50% = \_\_\_\_\_ \$ (maximum 75 \$)

Montant total réclamé : \_\_\_\_\_ \$  Copie du reçu d'achat  Photos des arbres

Signature du propriétaire : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_